



CHOIX OPTION DISCIPLINAIRE PASS

Dans le cadre d'une demande d'admission en PASS à l'UFR de Médecine de Nantes

Pièce à joindre au dossier Campus France

Selon l'arrêté du 04 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, les candidats au PASS doivent choisir une option disciplinaire ou mineure. L'UFR de Médecine de Nantes propose douze options disciplinaires.

Le ou la candidat(e) doit prendre en compte ses points forts, ses centres d'intérêt et les filières qui l'intéressent en dehors de la santé. La candidature à la deuxième année des études de santé sera examinée, pour une part importante, au regard des notes obtenues en 1ère année à l'université. Il est donc recommandé de choisir un ou des parcours qui correspondent à ses points forts au lycée et à son projet d'études.

Je soussigné(e) [Nom Prénom]

souhaite candidater au PASS (Parcours Accès Spécifique Santé), avec l'option disciplinaire suivante pour l'année universitaire 2021-2022, à l'UFR de Médecine de Nantes :

- STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives)**
- MATHS**
- PHYSIQUE**
- SCIENCES POUR L'INGENIEUR**
- INFORMATIQUE**
- CHIMIE**
- SCIENCES DE LA VIE**
- SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE**
- PSYCHOLOGIE**
- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**
- HUMANITÉS (LETTRES)**
- ECONOMIE GESTION**

Fait à le

Signature obligatoire :